



C.P. 2163, Succ. B, Gatineau, QC, J8X 3Z4  
Internet : [www.veloplaisirs.qc.ca](http://www.veloplaisirs.qc.ca)  
Courriel : [club@veloplaisirs.qc.ca](mailto:club@veloplaisirs.qc.ca)

---

## **MEMBRE PRIVILÉGIÉ**<sup>1</sup>

### **1. Définition**

À chaque année, le conseil d'administration peut dévoiler le nom d'une ou de plusieurs personnes au titre de nouveaux membres privilégiés, lors de l'Assemblée générale annuelle.

Les Règlements généraux du Club définissent le statut du membre privilégié ainsi :

**Membre privilégié:** Le terme désigne une personne nommée par le conseil d'administration qui n'a pas à payer de cotisation et qui a droit à tous les privilèges du membre. Le membre privilégié est nommé à vie en reconnaissance de son dévouement à la promotion et à la cause du cyclisme dans la région de l'Outaouais.

Toute personne, à l'exclusion des membres du conseil d'administration en fonction, peut être mise en candidature pour le titre de membre privilégié. Une personne ne peut se proposer elle-même au titre de membre privilégié.

Le conseil d'administration s'est doté en 2011 d'une procédure et de critères pour assurer un niveau d'objectivité et de transparence adéquat. Sans restreindre ni contredire la définition, seront considérées en priorité les candidatures des personnes qui ont démontré un dévouement exceptionnel.

En juin 2018, les critères et le pointage associé ont été révisés pour refléter davantage les différents critères évalués ainsi que pour assurer une plus grande transparence du processus.

### **2. Procédure**

Un appel de candidature sera diffusé auprès des membres au début de chaque saison estivale. Le message sera affiché au moins deux semaines consécutives dans le Vélo-bref et une période de 3 semaines sera accordée pour la préparation de propositions.

Les critères utilisés pour l'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Contributions pour le club Vélo Plaisirs, incluant la vision, l'implication, les réalisations ainsi que la pérennité des actions (/70 points)
- Contributions à l'extérieur du Club, incluant l'implication et la pérennité des actions (/30 points)

En se basant sur ces critères, la proposition de candidature doit établir par écrit les raisons pour lesquelles la personne devrait être nommée membre privilégié. Un formulaire (Annexe 1) est fourni à cet effet et doit être envoyé au courriel du club ([club@veloplaisirs.qc.ca](mailto:club@veloplaisirs.qc.ca)). Les références ou documentation en complément aux formulaires sont acceptées par courriel également.

Le conseil d'administration évaluera les candidatures en fonction des critères définis ci-dessous. Les propositions de candidatures seront traitées confidentiellement. Dans un cas d'un refus, le conseil d'administration fournira une explication écrite.

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Dans le cas d'une acceptation, la nouvelle sera partagée publiquement lors de l'Assemblée générale annuelle suivante. Un court texte sera demandé au proposeur afin d'être inscrit dans les archives du club.

Le conseil d'administration n'est pas tenu de retenir aucune candidature soumise et ne devrait retenir normalement la candidature que d'une seule personne et d'au plus trois pour une année donnée. Le Club s'engage à afficher sur son site web ou dans le bottin du club la liste de tous les membres privilégiés depuis la fondation.



## Annexe 1. Formulaire de proposition de candidature pour un nouveau membre privilégié

Le formulaire doit être utilisé pour proposer un nouveau membre privilégié et doit être envoyé par courriel à [club@veloplaisirs.qc.ca](mailto:club@veloplaisirs.qc.ca). Pour davantage d'information sur le processus et les critères d'analyse utilisés, consultez les sections précédentes du document.

Le candidat sera évalué sur l'ensemble de son engagement bénévole au sein du Club Vélo Plaisirs. La longévité de son engagement, la fréquence de son implication, sa motivation et la diversité de ses actions sont des éléments qui permettent d'apprécier l'engagement exceptionnel d'un membre privilégié.

Notez bien que pour l'ensemble des critères ci-dessous, il est important de souligner comment et pourquoi le membre a dépassé les attentes normales.

### 1. Informations générales

Nom du proposeur	
Nom d'au moins une personne qui appuie le proposeur	
Nom de la personne proposée au titre de membre privilégié	
Date de soumission de la proposition	

### 2. Dossier de candidature

**Question 1 (70 points maximum).** Parlez-nous des implications et des réalisations du membre au sein du Club Vélo Plaisirs. Voici des exemples de points intéressants à communiquer :

- Liste des implications du membre
- Nombres de personnes ayant profité des différentes implications
- Estimation du nombre d'heures consacrées chaque année et longévité de l'implication
- Esprit d'équipe et encouragement auprès des membres
- Pérennité de l'implication : Est-ce que l'implication ou activité s'est poursuivie suite au départ du membre?
- Vision du membre pour l'amélioration des services du club et contribution au rayonnement du club

**Question 2 (30 points maximum).** Parlez-nous des implications et des réalisations du membre reliés au cyclisme à l'extérieur du Club Vélo Plaisirs comme par exemple dans la région de l'Outaouais. Voici des exemples de points intéressants à communiquer :

- Liste des implications et réalisations du membre
- Estimation du nombre d'heures consacrées chaque année et longévité de l'implication
- Pérennité de l'implication : Est-ce que le membre a contribué à laisser un héritage dont peuvent profiter les cyclistes de la région et/ou du reste du pays?

Si des références ou de la documentation complémentaire sont disponibles, envoyez les documents séparément.